



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la démarche
« Territoires pilotes de sobriété foncière »

Paris, le 8 octobre 2020

A l'occasion de la 3^e Rencontre nationale Action cœur de ville « Relance et Résilience », le 8 septembre dernier, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, et la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, ont annoncé le lancement d'une démarche de déploiement de « Territoires pilotes de sobriété foncière ».

« Territoires pilotes de sobriété foncière » est un outil au service des collectivités bénéficiaires du programme Action cœur de ville (ACV), signataires d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) et souhaitant s'engager dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain.

Il est piloté par la direction nationale du programme ACV/ANCT, avec l'appui du Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) et de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Cette démarche innovante, basée sur le volontariat, est très opérationnelle. En effet, les territoires pilotes sélectionnés seront fortement accompagnés en ingénierie afin d'identifier les potentiels fonciers et immobiliers dans le tissu urbain existant et de faciliter leur transformation pour permettre la réalisation de leur projet de développement.

Cette démarche contribuera également aux réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif national « Zéro artificialisation nette ».

Ses enseignements seront partagés à l'ensemble des bénéficiaires du programme national Action cœur de ville par un suivi en continu et une capitalisation. La valorisation de la démarche, au niveau national, se fera en étroite collaboration avec la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Pour en savoir plus et participer à cette démarche innovante : [cliquez ici](#)

Calendrier prévisionnel

Lancement : 8 octobre 2020

Date limite des candidatures : 24 novembre 2020

Annonce des sites pilotes : fin d'année 2020

Contact presse :

ACV/ANCT : Marguerite de Metz - marguerite.demetz@anct.gouv.fr ; tél. : 01 85 58 61 49.

PUCA : Anne Vigne - anne.vigne@developpement-durable.gouv.fr ; tél. : 01 40 81 24 61.